

Résolution

de la Commission Exécutive Nationale du SNFOLC

des 16 et 17 septembre 2026

La CEN, qui inscrit ses mandats dans la résolution de la CEF des 8 et 9 septembre 2026, se réunit dans un contexte international marqué par l'aggravation des conflits et l'accélération des préparatifs de guerre. Au Moyen-Orient, le génocide se poursuit en Palestine, Israël bombarde toujours le Liban et le conflit entre l'Iran et les États-Unis, actuellement dans l'impasse, continue à s'étendre et à déstabiliser l'ensemble de la région. Le blocage du détroit d'Ormuz et la prise du détroit de Bab-el-Mandeb ont d'ores et déjà des répercussions considérables sur les conditions de vie des travailleurs du monde entiers à travers notamment la baisse de leur pouvoir d'achat résultant de la flambée des prix du carburant, et de l'inflation. Face à cette crise le gouvernement de Macron a choisi de laisser Total augmenter ses marges sur le raffinage et d'encaisser davantage de taxes.

En Ukraine, la guerre qui dure depuis plus de 4 ans a causé au moins 2 millions de morts et blessés de part et d'autre, et les désertions en Russie comme en Ukraine témoignent du refus des populations de poursuivre cette barbarie.

Alors que les gouvernements européens accélèrent le réarmement au détriment des salaires, de la protection sociale collective, des droits des travailleurs et des services publics, la CEN réaffirme son exigence de cessez-le-feu, d'arrêt du génocide des palestiniens et d'arrêt des livraisons d'armes. Elle soutient les initiatives internationales contre la guerre décidées par la conférence et le meeting de Londres des 19 et 20 juin, et appelle aux mobilisations du 10 octobre pour la défense de la Palestine et des 20, 21 et 22 novembre contre la conscription et la militarisation.

La CEN refuse toute militarisation de l'École et demande l'abrogation de la loi de programmation militaire, l'arrêt des « classes défense et sécurité globale » et des partenariats entre l'École et l'Armée. Elle exige également l'abandon du service national volontaire, de la journée de mobilisation, de la conscription, du projet de loi sur l'enseignement à la défense et revendique au contraire que l'École reste un lieu d'instruction avec des programmes fondés essentiellement sur les connaissances à transmettre. Pour ces raisons, la CEN exige le retrait de la circulaire « 11 novembre » et de son guide « commémorer le 11 novembre » et appelle les syndicats départementaux à soutenir les personnels et les élèves qui refuseraient de participer à ce temps d'embrigadement de la jeunesse.

La CEN, qui défend comme la CEF les libertés démocratiques, s'oppose à toute criminalisation des opinions, notamment à travers la proposition de loi Yadan remise en débat par la ministre Aurore Bergé. Elle demande la levée des sanctions contre Julien Théry (*universitaire de Lyon 2 suspendu en raison de ses prises de position sur les réseaux sociaux en défense du peuple palestinien et en critique de la politique génocidaire du gouvernement israélien*) et le retrait du vademecum sur le racisme et l'antisémitisme ainsi que du plan « Bienvenue en France ». Elle condamne également la loi instaurant une présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre et soutient les militants qui décideront de participer aux mobilisations du 20 septembre pour son retrait.

L'été a une nouvelle fois montré les conséquences du manque de moyens lié aux budgets consacrés à la guerre, lors des incendies avec des pompiers insuffisamment équipés et en sous-effectifs. La CEN, comme la CEF, soutient la mobilisation des organisations syndicales de pompiers et leur appel à la grève et aux manifestations des 27, 28 et 29 septembre, jour d'appel à la grève dans la Fonction publique.

Dans l'Éducation nationale, après avoir été abandonnés par le ministère face aux canicules de mai et juin, les personnels accomplissent une rentrée dans des conditions particulièrement difficiles : suppressions de postes, fermetures de classes, dysfonctionnement des intranets, des messageries, des logiciels de paie et d'affectation des personnels suite aux cyberattaques, manque de places dans les structures spécialisées pour les élèves en situation de handicap, insuffisance du nombre d'AESH, d'AED, et dégradation de leurs conditions de travail, locaux de travail toujours vétustes et vulnérables aux températures très basses ou très élevées dans de très nombreux collèges et lycées. Face à cette situation, les mobilisations qui ont duré jusqu'au mois de juillet, ont repris dès les premiers jours de rentrée et ont déjà permis d'obtenir des victoires, notamment en Gironde, Haute-Loire, Val-de-Marne, Somme, Ariège et Martinique. La CEN appelle à prendre toutes les dispositions pour réussir la montée nationale à Paris du jeudi 5 novembre 2026, en défense de l'enseignement spécialisé et adapté, contre l'acte 2 de l'école inclusive et les PAS, pour un Statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH, si possible avec le soutien et la participation des UD.

La CEN appelle également à poursuivre toutes les initiatives pour faire signer la pétition contre la PSC, pour dénoncer l'accord avec le ministère et pour imposer une renégociation sur la base de la liberté d'adhésion, de la solidarité entre les agents, pour déboucher sur une prestation unique.

La CEN dénonce le récent rapport de la sénatrice Garnier, qui préconise d'« *Oter au baccalauréat sa qualité de premier grade universitaire et mettre fin au droit d'accès à l'enseignement supérieur des titulaires du baccalauréat* » et de multiplier par cinq le montant des frais d'inscription à l'Université ! Avec la FNEC FP-FO, la CEN appelle à poursuivre les mobilisations engagées avec les lycéens et leurs parents contre Parcoursup, Mon Master et pour l'abrogation de la réforme Blanquer du baccalauréat et du lycée.

La CEN appelle les syndicats départementaux à réunir les personnels, à lister les revendications, notamment concernant les postes, et à construire le rapport de force pour les faire aboutir, en soutenant les décisions de grève.

Enfin, à l'approche du PLF et du PLFSS 2027, la CEN appelle à participer à toutes les initiatives contre les nouvelles attaques budgétaires à venir contre les services publics, la sécurité sociale, la retraite et les droits des travailleurs, pour obtenir :

- ▶ le maintien et la création de tous les postes nécessaires ;
- ▶ 33 % d'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice pour compenser les pertes salariales depuis 2000, l'augmentation *a minima* de 10 % pour suivre l'inflation et l'ouverture immédiate de négociations pour améliorer toutes les grilles salariales et l'augmentation des pensions, et ce, dans un contexte d'explosion du prix des carburants et de l'inflation sur les produits notamment alimentaires
- ▶ l'augmentation du remboursement des frais de déplacement et des ISSR et, avec la Confédération FO, le plafonnement des prix du carburant à 1,50 euro/litre.
- ▶ un vrai salaire et un vrai statut pour les AED.
- ▶ un statut pour les AESH, avec un temps plein à 24h payé 100%.

La CEN a également pris connaissance des différentes déclarations concernant la préparation du projet de budget 2027 et les moyens à mettre en œuvre pour réduire le déficit public. Les déclarations diverses et variées en faveur d'une désindexation des pensions sont de véritables provocations. La CEN rappelle la résolution générale du Congrès confédéral dénonçant « *l'augmentation sans fin des dépenses militaires au détriment du service public, et incompatible avec la satisfaction des revendications* ». Avec l'UCR-FO la CEN s'oppose à toute désindexation des retraites et exige le rattrapage des sommes perdues en particulier depuis que M Macron est au pouvoir.

Concernant l'enseignement français à l'étranger, la CEN exige que l'Etat compense les déficits qu'il organise. Elle exige le maintien des statuts, la fin du bornage à 6 ans, le recrutement massif de personnels détachés, l'abandon de toutes les mesures visant à attaquer les acquis et les statuts des personnels et à privatiser à outrance l'enseignement à l'étranger.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ET RENFORCEMENT DE LA SYNDICALISATION

La CEN considère que les élections professionnelles dans la Fonction publique du 3 au 10 décembre constituent un point déterminant pour le rapport de force nécessaire à la satisfaction des revendications et pour défendre le syndicalisme libre et indépendant, remis gravement en cause par la loi sur la représentativité syndicale de 2008 et sa déclinaison dans la Fonction publique avec les accords de Bercy en 2010.

La CEN appelle les syndicats départementaux à prendre toutes les dispositions urgentes pour pouvoir déposer le maximum de listes fédérales et apporter toute l'aide nécessaire dans le cadre de la fédération, ce qui comprend notamment la phase 1 (vérifier l'éligibilité de nos candidats avant lundi 28 septembre) et la phase 2 (faire parvenir le bulletin de vote et la profession de foi avant le 5 octobre).

La CEN, comme la CEF, invite tous les syndicats à poursuivre la construction du cahier de votants FO, en lien avec les sections fédérales, les interFNEC et les UD. Pour la CEN, il s'agit de prendre dès maintenant toutes les dispositions pour assurer le vote électronique de chaque adhérent FO et de chaque sympathisant. Pour la CEN, toutes les campagnes et les initiatives du syndicat, les visites d'établissements et des INSPE, les conseils catégoriels, les heures et réunions d'information syndicales et les assemblées générales doivent participer à développer la syndicalisation, l'implantation du syndicat et le nombre de contacts sympathisants. Toute l'action du syndicat doit donc participer à l'augmentation du cahier de votants FO !

Adoptée à l'unanimité moins deux abstentions